



# Commune de Corcelles-près-Concise

## Communications de la Municipalité

---

### BULLETIN COMMUNAL n° 4 - 2026

---

#### Fermeture du bureau communal

L'administration communale sera fermée du **vendredi 24 juillet 2026 au 7 août 2026 y compris**.

---

#### Interdiction générale des feux en plein air

La Municipalité, vu le contexte de sécheresse de 4/5, **décide** de l'interdiction générale de faire des feux en plein air, y compris dans les foyers prévus à cet effet. Cette interdiction est valable jusqu'à nouvel avis.

*La levée de ces restrictions vous sera communiquée uniquement par le biais du site internet communal ainsi que du pilier public.*

---

#### Restriction de l'usage de l'eau potable

La Municipalité vous demande de faire appel à une utilisation responsable de l'eau en ces temps de sécheresse.

Dès ce jour et jusqu'à nouvel avis, la Municipalité :

- interdit d'arroser les gazons et interdit tous les systèmes d'arrosage automatique des jardins ;
- interdit le nettoyage à l'eau des extérieurs et des terrasses ;
- interdit le remplissage des piscines, à l'exception du maintien du niveau d'eau;
- autorise l'arrosage manuel des jardins potagers, les arbres, les haies, et des fleurs d'ornement, uniquement de manière parcimonieuse et en soirée.

*La levée de ces restrictions vous sera communiquée uniquement par le biais du site internet communal ainsi que du pilier public.*

---

#### Nouveau numéro pour les personnes victimes de violences en Suisse



Toute personne victime de violences en Suisse, nécessitant un soutien immédiat, peut joindre gratuitement le 142. Ses proches peuvent également appeler ce numéro. Ce numéro national offre une écoute confidentielle et un conseil professionnel, quel que soit votre lieu de résidence en Suisse.

- gratuit et confidentiel
- atteignable 24 heures sur 24, 7 jours sur 7
- pour tous types de violences physique, psychique ou sexuelle

## **Rappel des numéros d'urgence**

Urgence Police : 117 - Urgence Médicale (ambulance) : 144 - Urgence Pompiers : 118

---

## **Démarchage – porte à porte**

Il est rappelé que le démarchage et le porte à porte est strictement interdit dans la commune de Corcelles.

---

## **Fête Nationale**

Comme le veut la tradition, le 1<sup>er</sup> août est organisé en alternance avec la commune de Concise. A cette occasion, cette manifestation aura lieu à Concise cette année.

---

## **Déchèterie des Pâquis : rappel des règles pour les déchets verts**

La voirie a constaté récemment plusieurs dépôts inappropriés à la déchèterie des Pâquis, notamment des déchets de chantier mélangés aux déchets verts.

Nous rappelons que la benne pour déchets verts est exclusivement destinée aux déchets de jardin tels que :

- **gazon ;**
- **feuilles ;**
- **tailles de haies ;**
- **branchages ;**
- **fleurs et résidus végétaux.**

Les souches, tout comme les déchets de chantier, gravats, bois traités, plâtre, béton, matériaux de démolition ou autres déchets non végétaux, y sont strictement interdits.

Ces dépôts inadaptés compliquent le traitement des déchets, augmentent les coûts pour la collectivité et peuvent entraîner le refus de prise en charge des bennes.

La Municipalité remercie la population de respecter les consignes de tri et rappelle que les contrevenants s'exposent à des sanctions lorsque les faits sont établis.

---

## **Aide financière pour l'adaptation du logement des seniors**

Le canton de Vaud a introduit dès le 1<sup>er</sup> juillet 2026, une nouvelle aide financière, baptisée ALO (aide à l'adaptation du logement) en faveur du maintien à domicile des seniors. Elle est accessible à toute personne à la retraite, qui aurait besoin d'adaptation de son logement, afin de préserver son indépendance de vie ([www.vd.ch/alo](http://www.vd.ch/alo)).

**La Municipalité, ainsi que l'Administration, vous souhaite un bel été**

